



PERMIS DE FEU - Permanent

La délivrance de ce document sous-entend que le signataire (chef d'établissement ou son représentant) s'est informé préalablement de la configuration des locaux concernés par les travaux par points chauds et de ceux situés à proximité, des substances qui y sont utilisées ou entreposées, des activités effectuées (risques particuliers) et de l'état du matériel devant être utilisé pour les travaux.

❖ Introduction - Explication



« L'incendie est une combustion qui se développe sans contrôle dans le temps ni dans l'espace. La combustion est une réaction chimique d'oxydation d'un combustible par un comburant, nécessitant une source d'énergie pour être initiée.

Pour que « ça brûle », il faut donc du combustible, du comburant et une source d'énergie. C'est ce que l'on appelle le « triangle du feu ». (Voir schéma ci-contre) INRS

❖ TRAVAUX

Période :

Lieu : USINE

Délivré à :

Description du travail à effectuer :

❖ TYPE DE TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS

Soudage Découpage Meulage Autres.....

❖ MATERIEL UTILISE

Poste à souder Chalumeau Meuleuse Autres.....

❖ RISQUES PARTICULIERS (Liés aux produits, au procédé, aux stockages...)

Pas de travaux par points chauds à proximité des produits, c'est-à-dire des sacs en papiers, du plastique, du parfum SANS MESURES DE PROTECTION APPROPRIÉES...

Proximité zone ATEX : Pas de risques au niveau de la poussière d'argile. Risque si proximité de produits chimiques ou gaz avec l'activité de meulage, soudage ou découpage.

❖ MISE EN SECURITE

AVANT LE TRAVAIL

Evacuation des substances combustibles ou protection de ces substances.

Vérifier que les appareils sont en parfait état.

Délimitation et/ou séparation de la zone d'intervention, signalement.

Protection des éléments et/ou objets n'ayant pas pu être déplacés

Consignation (source d'énergie, flux de produit...)

Vidange - nettoyage - dépeussierage

Fermeture (appareil, caniveaux, fosses...)

Ventilation de la zone

Positionnement des bouteilles le plus loin possible des zones de soudures.

Mettre des protections à coté des zones où le produit est présent.

Inspection du lieu de travail.

PENDANT LE TRAVAIL

Surveiller les projections incandescentes et leurs points de chute.

Déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.

❖ MOYENS DE PREVENTION

Protections du voisinage : écrans, panneaux...

Extincteur

Panneaux de signalisation de la zone d'intervention.

❖ SURVEILLANCE DE SECURITE

Pendant les travaux : la surveillance de sécurité est sous la responsabilité de l'opérateur.

Après les travaux : Vérifier 30 minutes ou 1 heure après la fin des travaux s'il n'y a pas un début d'incendie ou quelque chose d'inhabituel.

❖ ALERTE EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

Emplacement des moyens d'alerte :

Plan des extincteurs

❖ NUMEROS D'URGENCE :



Pompier : 18 ou le 112

Personne à contacter en cas d'accident ou d'incendie : M.RONZE

Tel : 04 71 02 41 37

Permis de feu délivré le :

Lu et approuvé par le titulaire du permis de feu :

Signature du chef d'établissement ou de son représentant qualifié :

ANNEXE : PLAN DES EXTINCTEURS



Argile du Velay

un monde plus sain par l'argile !

PLAN DE MASSE DU SITE - ARGILE DU VELAY

mis à jour le 06/03/20

